

16/02/2024

## Délibération d'Affectation du Résultat

1 / 1

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

## Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	71 113,80
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	98 509,11

## Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	137 818,49
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	154 306,09

## Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	108 354,82
En recettes pour un montant de :	0,00

## Besoins net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	175 059,51
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

## Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	175 059,51
---	------------

## Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	77 755,69
---	-----------

*déficit d'investissement 66 704,69 €*